

Rémunération du demandeur d'emploi pendant la POEC

DEMANDEUR D'EMPLOI
INDEMNISÉ
PAR L'ASSURANCE
CHÔMAGE

Allocation de retour à l'emploi-formation (Aref) et éventuellement la rémunération de fin de formation (RfF) en cas de droits insuffisants en cours de formation.

DEMANDEUR D'EMPLOI
NON INDEMNISÉ

Rémunération formation de Pôle emploi (RFPE).